

# Délibération n° 2019-01-28

Extrait du registre des délibérations  
 du conseil communautaire du 21 février 2019

**Objet**

Tarifs des aires  
 d'accueil des gens du  
 voyage

**Rapporteur**

PAILLONCY Brigitte

**Date de convocation**

14 février 2019

**Date d'affichage du  
 compte rendu**

01 mars 2019

**Nombre de  
 conseillers**

En exercice : 125  
 Présents : 81  
 Votants : 93  
 Pour : 93  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Centre Culturel de la commune de Brassac-les-Mines sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
MALLET Philippe (S)		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	
	GAUDRIAULT Damien	
		GOUEZEC Jean-François
	GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
KAROUTZOS Christian		
LAMOUREUX Jean-François		LE GAL Claude
	LENEGRE Jean-Louis	
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean	
	NICOLLET Michel	
SAUTEREAU Catherine (S)		PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		POMEL Michel
POULOSSIER Marie-Laure		RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre		TINET Georges
	TOULOUZE Michel	
VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie	

Absents ayant donné pouvoir (12) : ALETON Danielle à KAROUTZOS Christian, BARRÉ Annick à JAMON Marc, BOURGNE Françoise à PERRON Jean-Yves, CONTOUX Michel à DESGEORGES André, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, FRAISSE Pierre-Luc à FANJUL José, MONIET-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, RODDIER Gilles à BACQUET Jean-Paul, SALVINI Luc à BLANJARD Michel, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre, VARISCHETTI Martine à BARRAUD Bertrand.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, DABERT Jean-Claude, DYNDAIS Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JAFFEUX Sébastien, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia.

Absents (32) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DUBESSY Florence, GARNAVAULT Philippe, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRÉGOIRE Nathalie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LANCRENON Maria, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

**VU** la loi n° 2000-614 du 2 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

**VU** le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2012-2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 18-02031 en date du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**VU** la délibération n° 2017-04-20 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 04 avril 2017 relative à la modification de la tarification de l'aire des grands circulants d'Issoire et de la mise en place de redevances spécifiques ;

**VU** la délibération n° 2017-07-28 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 28 juin 2017 relative à l'établissement des tarifs communautaires 2017 : accueil des gens du voyage ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglo Pays d'Issoire gère plusieurs structures d'accueil des gens du voyage :

- l'aire d'accueil d'Issoire située route du Pont d'Orbeil à Issoire avec 20 emplacements ;
- l'aire d'accueil de Brassac-les-Mines située route de Jumeaux à Brassac-les-Mines avec 7 emplacements ;
- l'aire de grand passage située chemin des Vigères à Issoire pour un maximum de 80 caravanes ;
- les terrains familiaux de Neschers (11 lots) et de Saint-Germain-Lembron (1 lot) ;

**CONSIDÉRANT** que la présente délibération concerne la mise à jour de la grille tarifaire des trois premières structures puisque les terrains familiaux relèvent de loyers mensuels ;

**CONSIDÉRANT** qu'un groupe de travail puis la commission se sont réunis pour proposer une évolution et une harmonisation des règlements intérieurs ainsi qu'une mise à jour des tarifs sollicitée par la trésorerie ;

**CONSIDÉRANT** que, pour les aires d'accueil permanentes, les tarifs de stationnement et des redevances en cas de dégradations sont identiques à l'échelle départementale, tel que préconisé dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

**CONSIDÉRANT** que le tarif de l'aire de grand passage est établi avec l'attache de l'AGSGV (Association de gestion du schéma des gens du voyage) et en fonction des tarifs pratiqués sur d'autres aires nationales et des équipements présents, et qu'il correspond à un forfait à la semaine qui intègre le séjour, les fluides et les ordures ménagères ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider les tarifs suivants :

	TARIFS EMPLACEMENT	FLUIDES	CAUTION	REPROGRAPHIE
Aire d'accueil ISSOIRE	1,00 € / jour + 0,50 € / caravane	0,15 € / KWh 2,50 € le m <sup>3</sup>	50,00 €	A4 : 0,20 € A3 : 0,30 €
Aire d'accueil Brassac-les-Mines	1,00 € / jour + 0,50 € / caravane	0,12 € / KWh 3,45 € le m <sup>3</sup>	50,00 €	A4 : 0,20 € A3 : 0,30 €
Aire Grand passage	Forfait 25,00 € / caravane double essieux / semaine (eau et électricité, OM compris)	/	/	/

- de mettre en place des redevances forfaitaires spécifiques en cas de dégradations :
  - o selon les tarifs de la grille départementale des dégradations pour les aires d'accueil permanentes, annexée au présent rapport ;
  - o selon le tableau ci-après pour les dégradations sur l'aire de grand passage :

NATURE	DEFINITION	TARIFS
Clôture	Coût par panneau détérioré	30,00 €
Portail	Dégradation	400,00 €
	Matériel inopérant	1 500,00 €
Coffrets électrique	Dégradation	100,00 €
	Matériel inopérant / manquant	300,00 €
Borne eau	Détérioration	100,00 €
Eléments autour de la cuve des eaux usées	Dégradation	100,00 €
Propreté du site et des alentours	Détritus, encombrants, excréments, etc.	300,00 €
Herbe brûlée		100,00 €

- d'appliquer ces tarifs à compter de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 28/02/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/02/2019